

Maintien et Actualisation des Compétences PRAP 2S – MAC PRAP 2S

QSE - Santé et sécurité au travail - 2025

En résumé

La formation « Maintien et actualisation des compétences Acteur PRAP 2S » permet de réactiver les compétences des salariés déjà formés et certifiés acteur PRAP 2S et de maintenir la dynamique dans la démarche de prévention.

La formation construite sur les mêmes séquences que la formation initiale se base sur le retour d'expérience des acteurs PRAP et sur la réactualisation des acquis.

La formation MAC Acteur PRAP 2S est obligatoire tous les 24 mois pour que le certificat reste valide.

Objectifs :

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP 2S.

Maintenir et actualiser ses compétences d'accompagnant à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de soi et des autres.

Prérequis :

Être titulaire du certificat d'acteur PRAP 2S délivré par une entité habilitée.

Participants :

Toute personne titulaire d'un certificat d'acteur PRAP 2S.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 10 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un formateur habilité par l'INRS à délivrer les formations PRAP 2S.

Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité

Le contenu

Maintien et Actualisation des Compétences PRAP 2S – MAC PRAP 2S

1. Retour d'expérience sur le rôle et les activités de l'acteur PRAP 2S

620 €
Net de taxe par personne

01 MACPRAP2S 21-D24


2 jours soit 14 heures

Dates et villes
Grenoble - 04 76 28 29 28
Sessions à venir - Nous contacter

2. Actualisation des notions nécessaires au rôle d'acteur PRAP 2S

Les atteintes à la santé et leurs conséquences.

La place de l'activité physique dans la situation de travail.

Le fonctionnement du corps humain.

Éléments déterminants l'activité physique sur le poste de travail.

Les principes de prévention et d'aménagement dimensionnel des postes de travail.

Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts.

3. Rappels sur le principe d'accompagnement à la mobilité des personnes aidées

Le principe d'accompagnement à la mobilité.

Les enjeux de l'accompagnement à la mobilité.

Les déterminants favorisant la mise en place d'un accompagnement à la mobilité.

4. Retour d'expérience sur la mise en œuvre d'accompagnements à la mobilité des personnes (ALM)

5. Application des principes de prévention des risques liés à l'activité physique et d'accompagnement à la mobilité des personnes



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés.

Le formateur utilise un panel d'outils et de méthodes pédagogiques tels que : des diaporamas, des vidéos, des échanges entre stagiaires et des partages d'expériences.

Lors de la formation, les participants sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles permettant un contrôle de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Les analyses et les études de cas se feront à partir de documents issus de différentes entreprises et de différents secteurs.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Validation : Certificat "Acteur PRAP 2S" délivré par l'INRS après validation du formateur habilité à certifier. Le candidat devra avoir participé à toute la formation PRAP 2S et avoir satisfait aux exigences de l'évaluation.

Au cours de la formation, 2 épreuves certificatives permettront d'évaluer les compétences de l'acteur PRAP 2S :

Sur sa capacité à mettre en œuvre les compétences permettant de prévenir les risques liés à l'activité physique en situation de travail.

Sur sa capacité à mettre en œuvre un accompagnement à la mobilité d'une personne aidée.

Sur ses connaissances du cadre réglementaire de l'activité d'acteur PRAP et de ses compétences en matière de prévention de sa santé et de celle des autres.

L'évaluation sera transcrite sur la fiche d'évaluation et de suivi de l'INRS.

Le certificat « Acteur PRAP 2S » sera édité et remis au candidat par CCI Formation.

Le certificat « Acteur PRAP 2S » a une période de validité de 2 ans.

A l'issue de cette période, afin de prolonger la validité de la certification il sera nécessaire de suivre un stage de « Maintien et actualisation des compétences » et de répondre aux exigences des épreuves certificatives de même type que celles de la formation initiale.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la



charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.



5 - 7 Place Robert Schuman - 38000 Grenoble - France
T. 04 76 28 29 28 - F. 04 76 28 29 78 - cciformation@grenoble.cci.fr
www.cciformation-grenoble.fr
Siret : 183 830 017 00236 - Code NAF : 8532Z

